

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

45041

Objet

TAUX DES VACATIONS  
FUNERAIRES

DATE DE CONVOCATION

14 avril 1975

DATE D'AFFICHAGE

14 avril 1975

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 26  
Nombre de présents ..... 16  
Nombre de votants ..... 18

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze  
le dix huit avril à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, STIPAL, BUCHET,  
Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, DUFOUR, COLLE, NAULIN, DOIREAU,  
LACHAUD, BROTREAU, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, M. TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. TETARD  
Me BARDE par Me DUFOUR

Absents : MM. LARGETEAU, RIVIERE, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET,  
BARRIERE, Mme FAVIERE, DELAIR,

M on sieur TETARD a été élu Secrétaire.

Par lettre du 7 avril 1975, Monsieur le Commissaire de  
Police sollicite un relèvement du taux des vacations funéraires.

Le tarif de la vacation funéraire applicable actuellement  
à ROYAN est de 15 FR; il a été fixé par délibération du 10 janvier  
1969.

La plupart des VILLES importantes de la Charente-Maritime  
appliquent depuis 1974, un taux de vacation de 25 FR.

La Commission Municipale des Finances, réunie le 17 avril  
1975, propose de porter le taux de la vacation à 25 FR à compter  
du 1er Mai 1975.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission Municipale des Finances,

DECIDE

- de porter de 15 FR à 25 FR, à compter du 1er mai 1975, le taux  
de la vacation funéraire.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au Registre  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD

